Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212200885-20260521-0211052026-DE

COMMUNE DE KERIEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 11 Mai 2026
Session ordinaire

Délibération n°02-11-05-2026

Date de convocation : 05 Mai 2026
Date d'affichage : 05 Mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Absents :
Procuration :
Secrétaire de séance : GAUTIER Brigitte

Etaient présents : Mesdames Messieurs BOUTIER Yvon, HENRY Denis, GAUTIER Brigitte, LE BRIS Gildas, FLOHIC Christelle, IZAMBOURG Antoine, LEMONNIER Didier, LE TOQUIN Esther, RÉ Émilie, SALLIOU Marylène, THOMAS Éric.

L'an deux mille vingt-six, le lundi onze mai à 20 h 15, le Conseil municipal de la commune de Kerien, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUTIER Yvon, Maire.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE
DREVISION DES LISTES ELECTORALES POUR LE MANDAT 2026-2032

Après la mise en place du nouveau conseil municipal, suite aux élections municipales de mars 2026, vu le code électoral, articles L.19 et R.7, une commission de révision des listes électorales doit être mise en place.
Cette commission doit être composée de trois titulaires, un conseiller municipal, un délégué du tribunal judiciaire, un délégué de l'administration.
Ces représentants ne doivent pas être :
Pour le Conseiller municipal

- ni maire
- ni adjoint au maire titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence
- ni conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Pour les Délégués de l'administration et du tribunal judiciaire

- ni conseiller municipal ou ni agent municipal de la commune ;
- ni agent de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou des communes membres de ce dernier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal a désigné :

		TITULAIRES	SUPPLEANTS
✓ Conseillère municipale	:	RÉ Émilie	FLOHIC Christelle
✓ Délégué de l'administration	:	SALLIOU Jean-Francis	LE TOQUIN Esther
✓ Délégué du tribunal judiciaire	:	TILLY Anne	IZAMBOURG Antoine

Fait et délibéré à Kerien, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, le 21 Mai 2026

GAUTIER Brigitte, Deuxième adjointe au Maire
Secrétaire de séance

MAIRIE DE KERIEN 22480 (CÔTES D'ARMOR) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUTIER Yvon, Maire

MAIRIE DE KERIEN 22480 (CÔTES D'ARMOR) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE